

Ville de CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

A r r ê t é

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-1 à L 2213-6 inclus,

Vu, le Code de la Route,

Vu, le règlement général de voirie du 16/12/1994, relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu, la demande de Monsieur MORFOISSE, représentant le centre socio-culturel intercommunal, en date du 30 juin 2022, concernant l'organisation du Festival Welcom,

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation et le stationnement à la Ville aux Roses à l'occasion du Festival Welcom,

A R R E T E

Article 1

Le stationnement est interdit sur les sites suivants :

- Parking rue des Frères Lumière situé au Sud du centre socio-culturel.
- Rue Jacquard dans la partie comprise entre la rue César Franck et le giratoire à l'intersection avec l'avenue de la Citoyenneté.

Article 2

La circulation est interdite :

- Rue Jacquard dans la partie comprise entre le giratoire à l'intersection de l'avenue de la Citoyenneté et la rue César Franck.
- Parking et voirie situés au Sud du centre socio-culturel.

Article 3

Les prescriptions citées précédemment sont applicables :

- le 18 septembre 2022 de 9 H 30 à 21 H 30.

Article 4

La signalisation d'interdiction de stationner sera mise en place par les services municipaux.

La signalisation d'interdiction de circuler et du barriérage des voies sera mise à disposition des organisateurs.

Article 5

Les véhicules en stationnement gênant seront évacués en fourrière aux frais des propriétaires.

Article 6

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef du Poste de Police municipale et Madame le Lieutenant commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera en outre adressée à Monsieur le Capitaine commandant le Centre d'Incendie et de Secours de Châteaubriant et au S.M.U.R.

Fait et arrêté à CHATEAUBRIANT
En l'Hôtel de Ville, le

Le Maire,



Alain HUNAULT

15 SEP. 2022